



CRÉATION D'UN CLUB DE FOOTBALL

Nombreux sont les clubs de football créés pour prendre part aux rencontres proposées par le district et/ou la Ligue. La constitution en association est un excellent moyen de faire vivre et de développer votre projet. La présente fiche vous guidera dans les étapes nécessaires à la création de votre association et les avantages liés à ce statut.

QUELQUES BASES NÉCESSAIRES À LA CRÉATION D'UN CLUB DE FOOTBALL :

- 1- Vous devez identifier un groupe (au minimum 2 personnes) prêt à vous accompagner et à s'investir dans cette démarche.
- 2- Vos collaborateurs doivent être âgés de 16 ans minimum et posséder un casier judiciaire vierge (bulletin N°3).
- 3- Vous avez réfléchi à un projet associatif, sportif et éducatif.
- 4- Vous avez identifié votre siège social et votre préfecture (ou sous-préfecture) de rattachement.

POURQUOI SE CONSTITUER EN ASSOCIATION ?

Se constituer en association n'a rien d'obligatoire mais cela vous permet de bénéficier d'avantages divers. Le club acquiert ainsi une «personnalité morale» et une «capacité juridique»: il peut dès lors ouvrir un compte en banque, acheter du matériel, assurer ses adhérents et surtout recevoir des subventions publiques.

LES ÉTAPES À RESPECTER POUR CONSTITUER VOTRE CLUB ?

- 1- Rédiger les statuts de votre association (la FFF met à disposition des statuts types).
- 2- Réunir les membres fondateurs en Assemblée Générale constitutive pour adopter les statuts et élire les membres de l'organe de direction.
- 3- Déclarer l'association à la préfecture (ou sous préfecture)
- 4- Ouvrir un compte bancaire afin de recevoir les cotisations des adhérents et les éventuelles subventions des collectivités territoriales. Dans le même registre, pensez à souscrire à une assurance pour protéger les adhérents et les biens de l'association.
- 5- Remplir en deux exemplaires, un formulaire de demande d'affiliation (disponible sur le site de la FFF) à renvoyer à votre District d'appartenance (ou votre Ligue dans les régions où il n'y a pas de Districts).

En respectant ces diverses étapes, vous disposez des quelques éléments de base pour créer votre club et pouvoir participer aux compétitions ou aux activités de football diversifié, organisées par la Fédération et ses organes régionaux.

En Bref :

L'investissement dans un club sportif repose nécessairement sur la passion mais il faut être conscient que « gérer un club » ne s'improvise pas et qu'il convient de respecter un certain nombre de principes. Cette fiche doit donc vous permettre de structurer votre démarche et « franchir le pas » sans perdre trop de temps et d'énergie inutilement...

Les textes de référence et liens utiles :

- www.associations.gouv.fr
- <http://www.legifrance.gouv.fr>
- <http://www.fff.fr/articles/la-fff/tous-les-statuts-et-reglements/statuts/details-articles/1802-430227-creer-son-association>
- <http://www.fff.fr/actualites/1471-545688-comment-creer-un-club->
- « Loi 1901 » relative à la création d'une association